

**COMMUNE DE BERLOZ**

Code I.N.S. : 64008

Code postal : 4257

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU COLLEGE COMMUNAL****Séance du 23 septembre 2020****Présents :**

Béatrice Moureau, Bourgmestre ;  
Véronique Hans, Benoît Dedry, Alex Hoste, Échevins ;  
Alain Happaerts, Président du CPAS ;  
Laurence Meens, Directrice Générale f.f. ;

**Objet : Ordonnance de police temporaire (12/2020)**

Le Collège,  
Vu la Nouvelle loi communale ;  
Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;  
Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;  
Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;  
Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières du placement de la signalisation routière ;  
Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;  
Attendu que la société Infrabel doit procéder au remplacement des rails au passage à niveau n°14;  
Attendu que la commune a la gestion de la voirie menant à ce passage à niveau ;

**DECIDE :**

Article 1er : Du 3 octobre 2020 à 8h00 au 4 octobre 2020 à 17h, la circulation sera interdite sur le passage à niveau n°14.

Article 2 : Des déviations seront mises en place par la rue J. Hinnisdaels et la rue de Willine.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par la société Infrabel.

Article 4 : Les contrevenants au présent règlement seront poursuivis et punis de peines de simple police.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis aux autorités que la loi désigne ainsi qu'au demandeur.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié conformément aux articles L1133-1, L1133-2 et L1133-3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Par le Collège Communal,

La Secrétaire,  
(s) LAURENCE MEENS

La Directrice générale f.f.,

  
Laurence Meens

Pour extrait conforme, le 28/09/20.



La Présidente,  
(s) BÉATRICE MOUREAU

La Bourgmestre,

  
Béatrice Moureau